



L'industrie se mobilise pour assurer l'avenir du livre au Québec

Au Québec, nous entretenons un lien privilégié avec nos créateurs, qui incarnent la culture qui nous est propre. Le livre, première industrie culturelle québécoise, emploie 12000 personnes et génère près de 800 M \$ annuellement. Cette industrie est aujourd'hui gravement fragilisée par la vente à rabais des best-sellers dans les magasins à grande surface et sur Internet. Dans ce contexte, le milieu du livre se mobilise pour réclamer d'urgence aux pouvoirs publics une réglementation du prix de vente des nouveautés au Québec.

Sans protection, nous craignons une diminution de la diversité de l'offre culturelle, ce qui signifie une offre moins variée pour le lecteur. En fait, les grandes surfaces vendent les best-sellers à perte pour attirer la clientèle dans les autres rayons de leur commerce. Si les libraires ne peuvent concurrencer pour la vente des best-sellers, comment pourront-ils survivre en gardant des inventaires de milliers de livres qui s'écoulent plus lentement ?

La réglementation que nous réclamons permettrait non seulement de défendre la vitalité et la diversité du livre au Québec, mais également de préserver notre réseau de librairies qui est en situation précaire. La solution est pourtant simple : vendre partout les livres à leur juste prix, c'est-à-dire au prix normal, établi par l'éditeur pour les neuf premiers mois suivant leur parution. Au-delà de cette période, le prix du livre obéirait aux lois du libre marché.

* * *

La réglementation sur le prix des livres a fait ses preuves : une majorité des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a légiféré, notamment la France, l'Allemagne, le Mexique et Israël, et vu leur industrie se consolider. À l'opposé, des pays comme la Grande-Bretagne et les États-Unis, qui ont refusé de se doter d'une réglementation, ont vu leur industrie se fragiliser, leurs réseaux de librairies s'affaiblir et le prix moyen payé par les consommateurs augmenter plus rapidement que dans les pays où il y a une législation.

Ces décisions ont prouvé leur raison d'être. À titre d'exemple, la Loi sur le prix unique de 1981 fait désormais l'unanimité en France, où le réseau des librairies a été sauvé dans l'ensemble des régions.

Pourquoi ne pas se doter d'une pareille réglementation, ici, au Québec ? Il appert que, sans une législation, c'est la diversité et la richesse culturelles du Québec qui sont compromises. Notre initiative est donc nécessaire dans le domaine du livre puisqu'elle assure, à terme, l'accès à la culture, en plus de permettre la pérennité de l'accès à notre histoire et à notre langue.

Il ne fait aucun doute que nous avons le devoir de prendre urgemment des mesures concrètes pour protéger à la fois nos auteurs et notre industrie du livre. Nos organismes sont appuyés par de nombreuses personnalités du milieu du livre et de la culture dont Michel Tremblay, Marie Laberge, Yann Martel, Dany Laferrière, Tristan Demers, Jacques Godbout, Stéphan Bureau, Mireille Deyglun, Jean-Jacques Pelletier, Robert Lalonde et Patrick Senécal, lesquels soutiennent notre démarche et s'en expliquent sur la plateforme noslivresajusteprix.com. Forts de ces soutiens, nous interpellons les différents partis politiques et les pressons à prendre position en faveur d'une réglementation sur les prix des nouveautés dans le domaine du livre et ce sans délais.

Texte d'opinion cosigné par



Union des écrivains et des écrivains québécois (UNEEQ)



Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)



Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF)



Association des libraires du Québec (ALQ)



Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (Coopsco)



Réseau BIBLIO du Québec



Bibliothèques publiques du Québec (BPQ)